



## CAPD du 27 juin 2019 Déclaration des élu-es du SNUipp-FSU 11

### **Le paritarisme : un précieux acquis à préserver.**

La représentation des personnels est un dispositif fondateur de la démocratie dans les entreprises et institutions. Fidèles à leurs mandats, les élus du personnel font un important travail de vérification et de contrôle des données individuelles dans le cadre d'échanges riches avec les services. Cela permet de stabiliser les documents et d'écartier les erreurs. Ils analysent et font progresser les procédures et les dispositifs collectifs. Détenteurs d'une expertise reconnue, en lien permanent avec la profession, ils connaissent parfaitement les règles en vigueur, la réalité du terrain et les situations individuelles. Ce sont des interlocuteurs précieux et les acteurs de l'enrichissement du débat paritaire. Cela participe de notre volonté et de notre exigence de faire vivre transparence et équité qui sont, pour le SNUipp-FSU, des valeurs fondamentales de notre engagement.

Le projet présenté par le gouvernement dans le cadre de la concertation Action Publique 2022 représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction Publique. L'objectif est clairement de s'affranchir du contrôle et de l'expertise des élus du personnel, ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « suppression du paritarisme » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU affirme sa totale opposition et demande au gouvernement de renoncer à ce projet.

### **Salaires: promesses en l'air !**

C'était une promesse de campagne faite par Emmanuel Macron : « améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés », mais elle ne concernait manifestement pas les cinq millions d'agents de la Fonction publique, une nouvelle fois oubliés lors du rendez-vous salarial du 18 juin qui portait bien mal son nom. Pire, il maintient le gel de la valeur du point d'indice et ne propose que quelques mesures dont la portée sera limitée (Compte Épargne Temps, aides au logement, indemnités kilométriques...). Pourtant, ce rendez-vous était très attendu après les pertes subies ces dernières années : le gel du point d'indice depuis 2010, à l'exception des augmentations de deux fois 0.5% de juillet 2016 et février 2017, le report d'un an des mesures PPCR, le rétablissement de la journée de carence et une compensation insuffisante de la CSG. Les décisions prises vont encore pénaliser les fonctionnaires et accentuer un peu plus le décrochage des salaires. Le gouvernement persiste dans sa politique d'austérité consistant à sacrifier les fonctionnaires et les agents publics. D'un côté des dizaines de milliards d'euros sont octroyés aux classes sociales les plus riches, aux actionnaires, au patronat. De l'autre, il refuse d'augmenter les salaires, les traitements, les retraites, les pensions, les minima sociaux, ... Dans une telle situation et à la veille de l'ouverture de discussions sur les retraites, il est nécessaire d'élever le rapport de force. Le SNUipp, avec la FSU, s'y emploie avec ténacité.

Cette CAPD concerne l'accès à la hors classe. Conformément au principe du déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades, les institutrices et les instituteurs retraits cette année ou dans les 2 ou 3 années à venir, intégrés-e-s dans le corps des PE, doivent pouvoir accéder à la hors classe, ce qui n'est pas encore le cas. Le SNUipp-FSU continue d'insister dans ce sens, et demande la prise en compte, en premier lieu, de l'AGS en cas d'égalité de barème plutôt que l'ancienneté dans le grade, possibilité offerte dans les modalités fixées par le Ministère et adoptée d'ores et déjà par plusieurs départements. Alors on est en droit de se demander pourquoi un tel acharnement de l'administration dans l'Aude contre ces anciens instituteurs et institutrices. Certains collègues prenant leur retraite au 1er septembre 2019 ne vont pas pouvoir bénéficier de la promotion à la Hors-Classe.

Le SNUipp-FSU demande la possibilité de revoir les avis posés en dehors des rendez-vous de carrière. De plus, les avis et appréciations ne sauraient rester figés dans la durée. Pour le SNUipp-FSU, ils doivent pouvoir évoluer les années suivantes, en particulier à la demande des collègues

### **Mobilité : l'immobilisme !**

À l'ordre du jour de cette CAPD, le mouvement interdépartemental complémentaire. Le SNUipp-FSU considère que la mobilité, y compris pour convenances personnelles, est un droit, les collègues n'ont en aucun cas à subir les conséquences du manque d'enseignant-es sur notre territoire.

Jusqu'à hier, et comme la plupart du temps dans l'Aude, les délégués du personnel ne disposaient pas des documents de travail nécessaires à l'exercice du paritarisme, dans le cas présent : la liste des demandes d'ineat-exeat. Alors pour une fois, notre département est en avance, oui, en avance sur le projet ministériel de loi sur la Fonction Publique et la suppression du paritarisme. Nous ne nous en félicitons pas.